



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 29 juin à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Régularisation du foncier du presbytère auprès de l'évêché et de la Préfecture

La commune souhaite mener à bien la restauration du bâtiment du Presbytère et de ses abords pour réaliser un projet comprenant un bureau pour le Conseil de Fabrique, une salle de réunion, une cuisine, des sanitaires, un logement pour un prêtre et un logement à caractère social.

Dans la procédure de distraction, le Conseil Municipal émet un avis motivé par une nécessité de service public à M le Préfet, qui sollicite ensuite l'avis de l'évêché de Strasbourg. Au vu de cet avis, M le Préfet autorise ou non la distraction.

Le Conseil municipal Donne un avis favorable à la procédure de distraction d'une partie du presbytère comprenant :

Le jardin, les annexes, le sous-sol et une partie de l'étage en vue d'aménager un appartement à caractère social

Resteront affectés au culte :

- Le rez de chaussée : bureau, sanitaires, cuisine, salle de réunion
- L'appartement à créer, qui pourra être occupé par un prêtre nommé par l'archevêché, soit loué à titre précaire par la commune

(vote : 18 voix pour et 1 abstention)

### 2/Réhabilitation du Presbytère : Approbation de l'opération

La commune souhaite mener à bien la restauration du bâtiment pour réaliser un projet comprenant un bureau pour le Conseil de Fabrique, une salle de réunion, une cuisine, des sanitaires, un logement pour un prêtre et un logement à caractère social.

Le coût estimatif du projet est évalué à environ 395 000 € TTC avec les honoraires de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal, APPROUVE le projet de réhabilitation du Presbytère pour un coût estimatif de 395 000 € TTC.(vote : 18 voix pour et 1 abstention)

### 3/Presbytère : aménagement d'un logement pour un prêtre

Le Conseil municipal, APPROUVE le projet de réaliser un logement de type F3 pour un prêtre dans le Presbytère pour un coût estimatif de 49 000 € HT. (vote : 18 voix pour et 1 abstention)

### 4/ Economie d'énergie : Mise en place d'un chauffe bain au gaz au Club House

Le Conseil municipal APPROUVE l'installation d'un chauffe bain au gaz au club house pour un coût estimatif approximatif de 16 097 € TTC par EG THERM  
(vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

#### 5/Rues du Ried, de Flore, du Printemps : autorisation pour les travaux de voirie et de réseaux

Dans le cadre du programme pluriannuel du SIACR, les travaux d'assainissement de la rue du Ried, de Flore et rue du Printemps sont programmés en 2015. Il est proposé de réaliser parallèlement des travaux de voirie et de réseaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dans la rue du Ried, rue de Flore et rue du Printemps pour coût estimatif d'environ 336 000.00 € TTC

#### 6/Rue du printemps : régularisation foncière avec les riverains

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de racheter à 1 euro par partie, les délaissés de parcelles privées concernées par l'emprise de la future voirie publique à 2 riverains de la rue du Printemps

#### 7/ Cantine municipale : Autorisation d'engagement d'un d'Adjoint technique de 2<sup>nd</sup> classe non titulaire.

Le Conseil municipal, DECIDE l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e Classe à temps non complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La durée hebdomadaire de service est fixée à 14.75/35<sup>ème</sup>.

( vote 18 voix pour et 1 abstention)

#### 8/Fixation de la participation des parents aux Nouvelles Activités Périscolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le tarif annuel des Nouvelles activités périscolaire à 120 € par enfant inscrit pour la rentrée scolaire 2015/2016.

#### 9/ Acquisition d'un réducteur de puissance VARILUM pour l'éclairage public

Il est proposé d'installer un abaisseur d'intensité sur un coffret d'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'acquérir un abaisseur d'intensité VARILUM pour un coût d'environ 2 400 € TTC. Fournisseur : DIRECT EPI

#### 10/Modification des permissionnaires et des statuts du lot chasse

Vu la démission de 3 permissionnaires de la chasse : M LUDES, M GODON, M DIETRICH et l'arrivée d'un nouveau permissionnaire Philippe HASSON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'agréer les permissionnaires de l'association de Chasse Jean Roederer et APPROUVE la modification des statuts de l'association.

#### 11/Participation de la commune à la sortie de classe des jeunes de 18 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve la sortie du 18 juillet 2015 pour les jeunes de 18 ans et la prise en charge du transport et de l'entrée à Europa Park par la commune.

Décide de demander une participation de 15 € par jeunes de 18 ans pour financer une partie du transport et de l'entrée à Europa Park

#### 12/Remboursement à la M.U.K pour les boissons des élèves de l'EMMK à la fête de la musique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser 44 € à la Musique Union KILSTETT pour les frais de boissons de la fête de la musique offert aux élèves de l'E.M.M.K.

#### 14/Cérémonie et Bal du 13 juillet

La cérémonie du 13 juillet aura lieu à 19h avec la classe des jeunes de 18 ans et sera suivi du bal populaire avec l'orchestre Santa Rosa ; la restauration sera assurée par Kilstett Pétanque 2009.

#### 15/Vente du livre sur les conscrits de Kilstett et avenant à la régie de recettes

##### A/Fixation du prix du livre sur les conscrits de KILSTETT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de fixer le prix de vente du livre les conscrits de Kilstett à 24 €.

##### B/Avenant à la régie de recettes :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'ajouter l'encaissement des droits du produit de la vente du livre « les conscrits de Kilstett » à l'article 3 de la régie municipale de recettes « droits de place, de photocopies et de location des salles communales ».

#### 15/ Motion sur le projet de construction d'un Calcoduc de l'agence Rhin/Meuse

Les élus de la Commune de KILSTETT se sont opposés à l'unanimité à l'option du calcoduc qui transfère la charge de chlorure de calcium de la Moselle vers le Rhin au niveau de Gambenheim et rappellent que le SDAGE privilégie activement de réduire les pollutions à la source.

#### 16/Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2016

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2016.

#### 17/Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption Urbain concernant 3 cessions immobilières.



Le Maire

Gabriel MULLER